



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Reçu le :

17 JUL. 2025

Mairie de
Bazoches-les-Gallerandes (45)

**Direction départementale
des territoires**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT LE RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE
REMEMBREMENT DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** les articles du Code rural modifiés et relatifs aux Associations Foncières de Remembrement (L131-1, L133-1 à L 133-7, R 131-1, R133-1 à R133-15) ;
- VU** l'article 95 de la loi n° 2005-157 de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 modifié par l'article 42 de la loi n°2006-11 d'Orientation Agricole du 5 Janvier 2006 ,
- VU** l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;
- VU** l'arrêté ministériel du 7 octobre 2024 portant nomination de M. Jean-Pierre GORON en qualité de directeur départemental des territoires du Loiret ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 mars 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires du Loiret ;
- VU** la décision du 25 juin 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementales des Territoires (DDT) du Loiret ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 avril 1963 rendant définitif le plan de remembrement ;
- VU** les arrêtés préfectoraux du 13 août 1958 et 3 septembre 1958 portant respectivement institution et constitution de l'Association foncière de remembrement (AFR) de Bazoches-Les-Gallerandes ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1er avril 2011 portant dernier renouvellement du bureau de l'AFR de Bazoches-Les-Gallerandes ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Bazoches-Les-Gallerandes en date du 9 novembre 2021 proposant trois noms de propriétaires ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Bazoches-Les-Gallerandes en date du 3 janvier 2023 proposant un autre propriétaire suite au décès d'une personne précédemment proposée ;

VU la proposition du président de la chambre départementale d'agriculture du Loiret en date du 25 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler le bureau de l'association foncière de remembrement de Bazoches-Les-Gallerandes ;

SUR la proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le bureau de l'association foncière de remembrement de Bazoches-Les-Gallerandes est composé de la manière suivante :

a) le maire de Bazoches-Les-Gallerandes ou un conseiller municipal désigné par lui,

b) 6 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement :

Messieurs Jean BOULIER, Claude GOYER et Olivier LEBRET,
personnes propriétaires désignées par le conseil municipal de Bazoches-Les-Gallerandes ;

Messieurs Benoît HOUDY, Christophe LALUQUE et Jean-Philippe PATY,
personnes propriétaires désignées par la Chambre d'agriculture du Loiret ;

c) le directeur départemental des territoires ou son représentant.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R133-4 du Code rural, le bureau élira un président, un vice-président et un secrétaire parmi les membres désignés à l'article 2 alinéa a et b.

ARTICLE 3 : La comptabilité de l'association est tenue par le trésorier municipal en charge de la commune, siège de l'association.

ARTICLE 4 : Le mandat des membres désignés à l'article 1 alinéa b est de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté .

ARTICLE 5 : Le maire, le président de l'association foncière et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une copie sera notifiée aux intéressés.

à Orléans, le 1^{er} JUIL. 2025.

Pour la préfète et par délégation,
pour la directrice départementale adjointe des territoires du Loiret et par délégation,
pour la cheffe du service agriculture et développement rural et par délégation,
la cheffe du pôle Compétitivité et territoires


Sandrine RATHEAU